

COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE du Mercredi 27 Septembre 2006 à Montbellet à 18 h 30

Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Montbellet sous la présidence de Monsieur BERTHAUD Guy, Président.

Tous les délégués étaient présents à l'exception de Mrs GOYARD et COURBET étaient représentés par Mmes COLLANGE et CHALMANDRIER ET Mr POURMONET, absent.

1 – Le compte rendu de la réunion de Conseil de Communauté du 24 Mai 2006 qui a eu lieu à Bissy la Mâconnaise est approuvé à l'unanimité.

2 – Communication du Conseiller Général

Mr PEULET rappelle les atouts touristiques que pourrait constituer la voie bleue. Il évoque également le succès de la voie verte qui attire de nombreux touristes. Mr FORET du Syndicat Mixte Saône et Doubs informe le Conseil de Communauté sur le point de technique de ce projet. La voie bleue partira de Mâcon pour rejoindre Fleurville. Les travaux sont commencés depuis le 1^{er} septembre 2006. Il s'agit d'une piste de 3 mètres de large qui permettra la pratique du vélo, de la marche mais également du roller de Mâcon à Saint Jean le Priche.

Mr PEULET demande au Conseil de Communauté de Communes s'il accepte de réaliser un office de tourisme à Fleurville. Il informe le conseil que ce projet permettrait de subventionner à 40 % la rénovation des logements. Il insiste sur le fait que le passage de la voie bleue constitue un réel pôle de développement. Un accès direct de la voie bleue à la maison du tourisme est prévu. En revanche, s'il n'y a pas d'office de tourisme, le passage sera modifié. Le Conseiller Général indique également qu'il n'existe pas d'office de tourisme dans le secteur de la Communauté de Communes alors qu'elle dispose de nombreux atouts touristiques qui pourraient être mis en valeur.

Par ailleurs, des travaux sont en cours aux grottes d'Azé, la Préfète souhaite que la piscine soit rapidement remise aux normes.

Le pays d'art et d'histoire, pour notre secteur souhaite mettre en avant la viticulture. Au sein de l'association A DE TOURE, une commission viticole a d'ailleurs été créée. Mr LAFARGE est responsable de cette commission, chaque commune a désigné une personne pour la représenter.

Après avoir recueilli toutes ces informations, le Président demande un vote à main levée. 24 conseillers sont favorables à la création d'un office de tourisme, aucun n'est contre et 2 se sont abstenus.

3 – Entreprises exonérées de taxe ordures ménagères en 2007

Le conseil approuve, après modification la liste des entreprises exonérées de taxe ordures ménagères en 2007.

4 – Remboursement de l'aide sociale

Le contingent d'aide sociale doit être payé par la Communauté alors qu'il est retenu sur la dotation globale de fonctionnement des communes. Le conseil approuve le tableau de remboursement présenté.

5 – Frais pour ménage au Dojo

Il accepte de reverser au club de judo une somme de 2 472 € pour le nettoyage du dojo.

6 – Décisions modificatives

Le conseil accepte 3 décisions modificatives demandées par la trésorière :

- 1 l'une pour régulariser le budget annexe de la piscine d'Azé portant sur 985 € en fonctionnement et 3 096 € en investissement,
- 2 l'autre pour régulariser la vente de la voiture express portant sur 2 430 € en fonctionnement et 3 330 € en investissement,
- 2 la troisième pour intégrer au budget les intérêts courus non échus et portant sur un total de 4 323 €

7 – Amortissement des biens

La trésorière a préparé le tableau des amortissements à calculer à partir de cette année. Il manque les cadences d'amortissement. Le conseil charge l'ordonnateur de déterminer la durée d'amortissement des biens en liaison avec la trésorière. La décision sera prise au prochain conseil.

8 – Résultat des discussions avec les communes extérieures qui veulent intégrer le SEJ

Une rencontre entre le SEJ et les communes de Charbonnières, Senozan, La Salle et Laizé a eu lieu afin d'évoquer la possibilité de mettre en commun les activités organisées par le CLEM. En effet, ces quatre communes font partie de la CAMVAL, cependant, cette dernière n'a pas la compétence enfance et les communes citées ne souhaitent pas adhérer au SYGALE. Jusqu'à présent, le SEJ et ces quatre communes travaillaient en collaboration avec le même prestataire : le CLEM. Il a donc été étudié l'opportunité de mettre en commun les activités organisées par ce même prestataire. Cela permettrait de diversifier les activités proposées et de mettre en cohérence les projets des deux territoires. Le conseil donne un accord de principe.

9 – Compte rendu de la réunion avec les garderies périscolaires

Mme CLEMENT fait part de la réunion concernant les garderies périscolaires qui s'est déroulée le 13 septembre dernier. Elle dresse le bilan de l'année écoulée par garderie, puis établit un point sur les effectifs de la rentrée 2006 – 2007. Il est à noter qu'en raison du nombre important d'enfants à Clessé le soir, une personne supplémentaire intervient. Les lundi et mardi soirs, il s'agit de Mme DUCRET, agent d'animation à la garderie périscolaire de Fleurville car cette dernière est fermée ces deux soirs où aucun n'enfant ne fréquente la garderie. Des modifications ont été apportées aux règlements intérieurs afin qu'ils soient homogènes pour l'ensemble des garderies et pour répondre aux exigences de la PMI. Des conventions d'utilisation des locaux vont être signées par le Président de la Communauté, le Directeur ou la Directrice de l'école et le Maire de la commune. D'une manière générale, les garderies fonctionnent bien, les dépenses des agents sont raisonnables et les recettes sont supérieures à ce qui avait été budgété. Un rappel relatif aux absences du personnel a été réalisé.

10 – Demande d'achat de terrain de la zone artisanale

Une demande d'achat de terrain de la zone artisanale de Viré a été reçue à la Communauté de Communes. Monsieur GILLET souhaiterait acheter une parcelle de

1200 m². La Préfecture n'est pas d'accord pour que ce terrain soit vendu par la Communauté de Communes. Monsieur VACANT a pris contact avec Monsieur BOURLOUX qui traite ce problème avec son clerc. Le Conseil de Communauté donne son accord pour la vente de cette parcelle et fixe le prix à 10 € le m² HT.

11 – Réhabilitation de deux logements dans la propriété Berry : marché public de maîtrise d'oeuvre

Le Conseil de Communauté réuni le 30 mars 2006 a pris connaissance de l'étude de faisabilité concernant la réparation de deux logements dans la propriété Berry et mandaté le Président pour qu'il lance une mise en concurrence pour trouver un maître d'oeuvre.

Le 23 mai 2006, le Président a lancé la mise en concurrence par affichage et envoi d'un avis à trois architectes. Les propositions devaient parvenir au siège de la Communauté au plus tard le 23 juin 2006.

Le 23 juin 2006, deux propositions étaient arrivées sous enveloppes cachetées ouvertes le 23 juin 2006.

Mr Fabrice LAPORTE
Architecte SICA
71850 CHARNAY LES MACON

Selon estimation 9 % soit 10 800 € HT

Mr VALLAS
HT
ARCAD'26
26 grande rue
71500 LOUHANS

Selon estimation 10,5 % soit 12 600 €

Mr Christian BERNARD
9 rue Gabriel Jeanton
71000 MACON

N'a pas donné suite

Le Conseil de Communauté entérine le choix de ce cabinet d'études et autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce marché.

12 – Réhabilitation de deux logements dans la propriété Berry : demande de subvention

Le Conseil de Communauté avait sollicité le 24 mai 2006 une subvention du Conseil Général en des termes qui ne convenaient pas. Une nouvelle demande est rédigée.

13 – La déchèterie

Le Président rappelle que notre déchèterie a été construite par la Communauté de Communes « Les coteaux de la Haute Mousse » qui a choisi de l'implanter à Péronne. Cette Communauté, après mise en concurrence, a concédé la gestion complète de cet établissement avec un cahier des charges précis à Bourgogne Déchets Service qui

- 1 met à disposition du personnel sur lequel l'entreprise et elle seule a autorité,
- 2 prend en charge les installations et les entretient,
- 2 enlève et transporte les déchets.

Il y avait eu quelques petits problèmes cette année en avril réglés sans délai, d'autres en août réglés également. Il n'y en a eu aucun autre semble-t-il en 4 ans ½. Pour ce mois d'été, le Président a alerté Bourgogne Déchets Services le 5 septembre lorsqu'il a pu reprendre ses activités. L'entreprise a répondu le 6 et le Président a écrit à nouveau le 7. Le Maire de Péronne a été avisé.

Les problèmes du mois d'août sont liés à des apports plus abondants et probablement aux vacances d'une partie du personnel de l'entreprise qui à l'avenir

devra soit étaler les départs soit procéder à des embauches.

14 – Demande du RPI Péronne Saint Maurice de Saonnay

L'association des parents d'élèves de Péronne et Saint Maurice de Saonnay a adressé une demande d'autorisation au Président pour l'installation de casier à bouteilles « champenoises » à la déchetterie. Cela leur permettrait de récolter des fonds pour mettre en place différentes activités destinées aux enfants du RPI. Le conseil est favorable à cette demande.

15 – Adhésion à la Mission Locale des Jeunes du Mâconnais

Monsieur BERTHAUD évoque la possibilité d'adhérer à la Mission Locale des Jeunes du Mâconnais moyennant un coût de 6 106 €. Les membres du conseil de Communauté refusent cette proposition.

16 – Questions diverses

Une étude sera menée au sujet des déchets hospitaliers (poches, sondes...) pour déterminer ce qu'il est possible de mettre en place afin d'éliminer ce type de déchets. Mr DEDIENNE informe le conseil qu'un point d'apport volontaire n'est pas étiqueté à Cruzille. Il reste des étiquettes à la Communauté de Communes. Le cantonnier de Cruzille viendra les chercher et les installera.

Le
Président,

Guy
BERTHAUD